

Ordonnance Souveraine n° 14.514 du 20 juin 2000 rendant exécutoire l'échange de lettres relatif à l'application de l'article 10 modifié de la Convention de voisinage entre la France et la Principauté de Monaco, signée à Paris le 18 mai 1963

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	20 juin 2000
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 30 juin 2000 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Traités bilatéraux avec la France ; Relations transfrontalières

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2000/06-20-14.514@2000.07.01>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la Constitution ;

L'échange de lettres relatif à l'application de l'article 10 modifié de la Convention de voisinage entre la France et Monaco du 18 mai 1963, en date du 15 décembre 1997, recevra sa pleine et entière exécution à compter du 1er juillet 2000.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 30 juin 2000

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2000/Journal-7449>